

Séance extraordinaire du 21 janvier 2019

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 21^e jour de janvier deux mille dix-neuf (21-01-2019) à 19 h, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Nicolas Gauthier, maire suppléant
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Robert Landry, maire, est absent.

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) sous la présidence de M. Nicolas Gauthier, maire suppléant. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Travaux publics - Démission***
- 3. Embauche d'un journalier classe 1 – Statut saisonnier à temps partiel***
- Période de questions***
- 4. Clôture de la séance***

2019-01-024

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Travaux publics - Démission

2019-01-025

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, rétroactivement au 14 janvier 2019, la démission de monsieur Alain Rivard à titre de journalier classe 1 saisonnier à temps partiel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 21 janvier 2019

3. Embauche d'un journalier classe 1 – Statut saisonnier à temps partiel

CONSIDÉRANT le départ de M. Alain Rivard et que la municipalité a besoin d'embaucher un journalier classe 1 saisonnier à temps partiel;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Yves Grenier a été retenue et que ce dernier désire occuper le poste;

2019-01-026

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche M. Yves Grenier au poste de journalier classe 1 saisonnier à temps partiel. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 19 h 10;
Fin : 19 h 10 (pas de question).

4. Clôture de la séance

2019-01-027

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 19 h 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nicolas Gauthier,
Maire suppléant

Nathalie Vallée, g. ma.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Nicolas Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.